



**Annexe 2 : plan de localisation des piézomètres**



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ  
PRÉFECTORAL DU 16/05/2022  
N° DDP-DREAL n° 2022-230  
LE PRÉFET

Le sous-préfet,  
Secrétaire général adjoint

Julien PERROUDON